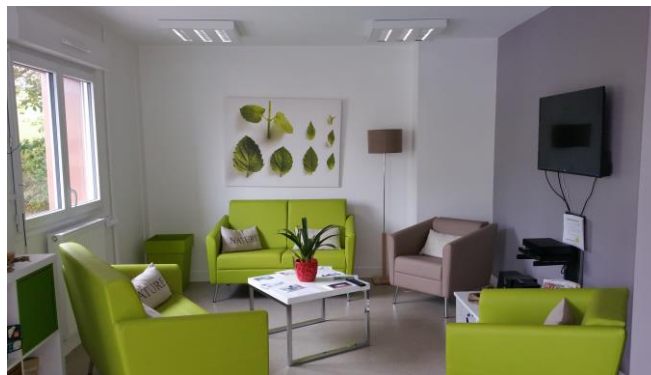


Maison relais Montfort / Guichen

5 logements T3 à Guichen et **5 logements** T3 à Montfort sur Meu, pour 20 résidents.

Les logements sont meublés, les chambres sont individualisées. La salle de bain, la cuisine sont des lieux communs à partager par 2 résidents colocataires.

Un logement T2 à Guichen et à Montfort sur Meu sert de bureau, de lieu de partage et de convivialité.



Maison relais Yves Maléfant

14 appartements équipés d'une salle de bain et d'une kitchenette pouvant accueillir 17 personnes (hommes ou femmes).

Un salon et une cuisine collective au RDC, un jardin extérieur favorisant les rencontres et les échanges.

Services divers : une buanderie



Maison relais Dominique Seigneur

18 appartements équipés d'une salle de bain et d'une kitchenette (hommes ou femmes).

Un salon TV et une cuisine collective au RDC, comme lieux de partage et de convivialité, un jardin à cultiver.

Services divers : une buanderie, un local à vélo



Maison relais de Vitré

16 logements meublés, équipés d'une salle de bain avec douche et WC, répartis en **4 unités de vie**. Les résidents de chaque unité partagent un lieu de vie composé d'une espace salon et d'une cuisine équipée.

5 appartements du T1 au T2, équipés d'une salle de bain et d'une kitchenette individuelle (hommes ou femmes).

La maison relais est équipée d'une salle collective, lieu de convivialité, d'animation.

Moyens

- Présence d'un travailleur social, référent de la maison relais, à l'écoute des résidents
- Des activités décidées en concertation avec les résidents
- Des espaces privés et collectifs pour habiter son logement sans s'isoler
- Des temps de rencontres et de sorties inter-maisons relais

Modalités d'admission

- Visite de la Maison Relais
- Instruction de la demande par le référent social du demandeur
- Entretien d'admission
- Etude de la demande par la commission inter-Maisons Relais AIS 35
- Spécifique pour Rennes : Instruction possible d'une demande d'orientation par le référent social auprès de la Commission Locale Habitat (CLH) de Rennes Métropole

Quelques critères

- Avoir des revenus permettant une location, mais ne dépassant pas le plafond HLM
- NB. La redevance (loyer + charge) ouvre droit à l'APL de type Résidence, sauf à Montfort Guichen: APL de type Colocation
- Autonomie dans le logement et les gestes de la vie quotidienne
- Difficultés rencontrées conciliables avec le collectif
- Avoir un référent social extérieur à la structure

Depuis 1966, l'Association pour l'Insertion Sociale milite et œuvre pour :

- réduire les inégalités sociales,
- permettre l'accès aux mêmes droits pour tous et
- développer le sens de la responsabilité de chacun.

L'AIS 35 est une association loi 1901 qui s'adresse à toute personne en difficultés sociales, de logement ou d'insertion.

A partir de son projet, l'association a développé et propose différents établissements et services répartis sur l'Ille et Vilaine depuis 1972.

2007 : Ouverture de la Maison Relais de Vitré

2008 : Ouverture de la Maison Relais Yves Maléfant à Rennes

2013 : Ouverture de la Maison Relais Dominique Seigneur à Redon.

2017 : Ouverture de la Maison Relais à Guichen et Montfort sur Meu.

Contacts

Maison relais Yves Maléfant

20 rue Claude Bernard - 35000 Rennes

Anne Riaux (référente Maison relais)

Tél: 02.99.65.15.42 - Mail: anne.riaux@ais35.fr

Maison relais Dominique Seigneur

3 rue de la Bogue - 35600 Redon

Stéphanie Dupont (référente Maison relais)

Tél: 02.99.72.97.74 - Mail: stephanie.dupont@ais35.fr

Maison relais de Vitré

1 rue du Rachapt - 35500 Vitré

Aurélié Bazin (référente Maison relais)

Tél: 02.99.75.32.10 - Mail: aurelie.bazin@ais35.fr

Maison relais Montfort / Guichen

14b rue des Grippeaux - 35160 Montfort sur Meu

5 boulevard Victor Edet – Bât Bréhat 1 - 35580 Guichen

Marina Beaulieu (référente Maison relais)

Tél: 07.69.85.08.37 - Mail: marina.beaulieu@ais35.fr



ASSOCIATION POUR L'INSERTION SOCIALE
SIÈGE SOCIAL : 43, rue de Redon 35000 Rennes - T : 02 99 67 39 14



Une maison relais loge des personnes à faibles revenus, en situation d'isolement ou d'exclusion, qui, pour de multiples raisons, ne peuvent plus se maintenir ou accéder à un logement ordinaire. Elles sollicitent un soutien social pour les aider dans leurs difficultés.

Objectifs

- Offrir un espace de vie personnel de qualité, des lieux collectifs d'animation, conviviaux, sécurisants et structurants.
- Faciliter l'intégration dans le quartier, la ville.
- Faire lien avec l'ensemble des services (santé, sociaux, professionnels...) contribuant à l'insertion sociale des résidents.
- Permettre aux résidents de retrouver un logement personnel et autonome, sans pour autant définir de durée au contrat de résidence.